

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 16 avril 2007

Sommaire

I. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 30 janvier 2007	6
II. Examen des comptes 2006	7
III. Proposition de budgets pour 2007 :	
- Budget de l'IEP de Paris	
- Budgets de la FNSP et de l'OFCE	24
IV. La politique de développement des 1ers cycles de Sciences Po	38

PRESENTS

Mme BELDIMAN-MOORE, MM. BIDEGARAY, BUSSI, MM. CASANOVA, de CASTRIES
CHEREQUE, DESCOINGS, DUHAMEL, GADONNEIX, Mme GISSEROT, Mme GUILLOU,
MM. HURTIG, JEANNENEY, Mme de LAMBERTERIE, M. LANCELOT, Mme de
LARQUIER, MM. PAYE, PEBEREAU, PRUNIER, Mme RENOUARD, Mme ROUSSELET,
MM. SCHWEITZER, SIRINELLI, M. TERNEYRE

ABSENTS OU EXCUSES

Mme CARRERE d'ENCAUSSE, MM. CHEVALLIER, DURRLEMAN, FITOUSSI,
JOURSON, JOUYET, LADREIT de LACHARRIERE, LANCELOT, RIGAUD, RULLIERE,
SAUVE,

ASSISTAIENT A LA REUNION

M. BIGORGNE, Directeur des études à l'IEP de Paris, M. GRUNBERG, Directeur scientifique, Mme MARIK, Directrice adjointe, Directrice du développement et des relations avec les entreprises, M. RICHARD, Directeur des finances.

(La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude CASANOVA à 9 heures 30.)

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Mesdames, Messieurs, avant de présider pour la première fois votre Conseil, j'avais espéré que la tâche douloureuse que j'aurais à accomplir aujourd'hui me serait épargnée. Hélas, comme nous le redoutions et comme vous l'avez appris, René REMOND nous a quittés.

Permettez-moi de vous lire la lettre qui vient de me parvenir et que m'adresse son fils. Elle nous concerne.

"Monsieur le Président, vous serez sans doute ému de connaître l'une des toutes dernières paroles exprimées par mon père, jeudi dernier, 12 avril. Anne GOURINCHAS est passée le voir en fin de matinée, venant de Sciences Po, et lui a dit : "Je viens de votre bureau. J'ai préparé les listes pour le Conseil de lundi prochain." Il a fait un signe de la main pour réclamer de quoi écrire et souhaité signer une procuration. Il n'a pu achever son geste par manque de force.

Quelques moments plus tard, je me trouvais à son chevet quand il a dit très audiblement "laissez-moi maintenant, il faut partir."

Je lui ai demandé où il voulait aller ; il m'a répondu : "Au Conseil."

Ce conseil qu'il a si longtemps présidé appréciera sans doute d'apprendre qu'il est resté l'objet d'une de ses ultimes pensées."

La plupart d'entre nous a donc vu René REMOND pour la dernière fois lors de notre séance, il y a deux mois, ou lors de la cérémonie, toute récente, au cours de laquelle le Président de la République l'avait élevé à une très haute distinction dans l'Ordre du Mérite.

La crainte que nous éprouvions, que nous redoutions tous s'est réalisée. Il s'est éteint, je crois, j'en suis sûr, avec courage, avec discrétion, entouré de sa famille, conforté par la foi qui ne l'avait jamais quitté.

Pour le saluer une dernière fois, je ne prononcerai que quelques mots. Dans ce bref hommage m'accompagneront notre administrateur, puis notre doyen, M. Jean-Marcel JEANNENEY. En temps voulu, notre maison lui rendra l'hommage plus solennel qu'exige le rôle qu'il y a joué.

Devant vous, je n'ai pas besoin de dire qui il était ni ce que la Fondation nationale des sciences politiques lui doit. Il s'éteint après 88 ans, et son œuvre est immense. Celle d'un grand professeur : elle a commencé en 1946, quand il devint agrégé répétiteur à l'Ecole normale supérieure dont il avait été l'élève. Celle d'un très grand historien dont l'œil perspicace a couvert et déchiffré plus de deux siècles de notre histoire. Celle d'un grand administrateur et d'un grand serviteur des universités. Celle d'un grand citoyen et d'un bienfaiteur qui a donné à son pays, par son dévouement pour les plus grandes causes, une part importante de sa vie.

Si je devais exprimer les raisons qui font mesurer pourquoi il était admirable et pourquoi nous devons le pleurer, je dirais simplement qu'il était fiable et fidèle.

Vous me pardonneriez ce mot "fiable", mais je n'en trouve pas d'autre pour mieux exprimer la confiance qu'on lui portait tout naturellement.

Qui n'a pas plaisanté avec lui sur le nombre de ses présidences et sur la vie harassante que cela lui faisait mener ?

Beaucoup dépensent beaucoup d'énergie pour devenir président et acquérir des honneurs. Mais à lui les présidences venaient naturellement. Il a été le tout jeune président des mouvements catholiques de jeunesse. Il a été président d'une grande université. Il a présidé la conférence des présidents d'université. Il a présidé les Intellectuels catholiques et les Semaines sociales. Il a présidé l'association des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure. Il a présidé un nombre incalculable de commissions. Enfin, il a été le président de notre Fondation.

Pourtant, il n'a jamais brigué, ambitionné, concouru. La confiance qu'il inspirait tenait à son équité, à son discernement, à sa clarté, à son calme, à son intelligence, à sa générosité. Ces vertus faisaient qu'il s'imposait tout naturellement et qu'il paraissait naturel de faire appel à lui. Comme il avait une haute idée de son devoir, de son salut aussi, il acceptait et il s'imposait ces charges lourdes dont il ne tirait ni vanité ni avantage.

Le second terme qui me vient à l'esprit, et qui je crois explique le premier, est son absolue fidélité.

Fidélité à la liberté des âmes et à la primauté du spirituel.

Sans doute était-ce là la source profonde de la confiance qu'on lui témoignait. On savait qu'il considérait tout homme comme libre, et donc comme égal en tant que personne. On savait aussi que l'esprit comptait plus à ses yeux que toutes les grandeurs temporelles. C'est la raison pour laquelle il laissera à ceux qui l'ont connu un souvenir ineffaçable. Et, dans cette maison dont il a bien voulu me confier la charge, une gratitude impérissable.

M. DESCOINGS.- Monsieur le Président, pendant dix ans j'ai travaillé sous le magistère moral de René REMOND. J'ai rarement trouvé chez une personnalité aussi forte que la sienne cette alliance entre une très grande pudeur -René REMOND n'aimait pas parler de sa personne-, une très grande générosité de cœur et une très grande liberté de pensée.

D'ailleurs, si l'on a si souvent recouru à lui sur des sujets très variés, c'est parce que l'on savait qu'il n'avait pas de préjugé, au sens propre du terme.

Les membres de ce Conseil le savent, René a été pour moi en permanence un soutien, et un soutien sur tous les grands dossiers, y compris les plus difficiles, où il a placé tout le poids de son autorité morale.

Cela a été vrai de la réorganisation des cursus selon les normes européennes.

Cela a été vrai de l'année à l'étranger rendue obligatoire pour les élèves.

Cela a été vrai sur des sujets plus polémiques, peut-être, comme celui des conventions Education prioritaire. Il avait, avec Michel PEBEREAU, signé un article dans *Le Monde* pour dire tout son soutien à une initiative qui paraissait à l'époque un peu révolutionnaire.

Cela a été vrai, enfin, pour la réforme des droits de scolarité.

Le Président Rémond attachait en permanence un intérêt très vif à nos activités scientifiques. Il avait évidemment participé très jeune, et depuis toujours, au développement, à l'essor de la recherche à Sciences Po.

A titre très personnel, il y avait entre nous, je crois, une grande affection. Nous nous sommes souvent parlé au téléphone ces derniers temps. Lorsque la maladie l'a trop atteint physiquement, il a souhaité que je conserve dans ma mémoire le souvenir qu'il a donné le 30 janvier dernier.

Jean-Claude Casanova l'a dit, nous lui rendrons un hommage intellectuel le plus rapidement possible. Mais je voudrais faire la proposition au Conseil dès aujourd'hui de donner le nom de René Rémond au bâtiment que possède Sciences Po rue de l'Université.

Pour avoir regardé les sites internet des étudiants de Sciences Po hier, l'émotion est immense, non seulement chez les membres du Conseil, chez les salariés de Sciences Po, mais aussi chez les élèves.

M. JEANNENEY.- Chers collègues, c'est en tant que le plus ancien ou un des plus anciens membres de ce Conseil, en tant que son doyen incontesté, que Jean-Claude CASANOVA m'a demandé de parler ici.

Je le fais en votre nom à tous pour dire ce que le Conseil d'administration de la Fondation doit à René REMOND. Pour dire d'abord notre profonde tristesse à tous devant le départ de celui qui eut un tellement grand rôle à la Fondation. Tristesse devant les souffrances qui ont marqué la fin de sa vie, qu'il a, nous le savons, supportées avec grand courage et grande lucidité.

Au nom de votre conseil, je tiens à dire qu'il fut un merveilleux président de la Fondation, un merveilleux président des séances de ce Conseil d'administration. Les membres de ce Conseil qui sont là depuis plusieurs années le savent parfaitement, mais il se trouve que la majorité des membres de ce Conseil ont siégé ici pour la première fois en janvier dernier. C'est pour eux que je voudrais évoquer cette présidence de notre Conseil.

Les anciens de ce Conseil ont tous, comme moi, admiré l'élégance de sa parole, précise et simple, comme il parlait ailleurs ; tous ceux d'entre nous qui l'ont entendu, soit dans des colloques, soit à la télévision, ont partout eu le même sentiment d'un homme qui maîtrisait avec élégance la langue française, et qui surtout maîtrisait admirablement ses pensées, dont les pensées étaient toujours d'une grande finesse et d'une grande justesse.

C'est de cette manière que, dans ce Conseil, il introduisait à la discussion des problèmes qui nous étaient soumis.

Il avait soin de s'assurer que tout le monde, tous les membres du Conseil pouvaient s'exprimer librement, sans même manifester trop clairement d'impatience lorsque certaines interventions lui paraissaient trop longues.

Il était très préoccupé que le Conseil soit toujours très bien informé de tout ce qui se faisait à la Fondation. C'est pourquoi, presque toujours, il donnait d'abord la parole à notre administrateur, qui décrivait, avec la précision qu'on lui connaît, les démarches qu'il avait faites

pour le progrès de cette maison, les projets, audacieux souvent, qu'il formulait pour nous les soumettre, les soumettre à notre approbation nécessaire.

Au-delà des séances consacrées à un ordre du jour habituel et nécessaire, il avait pris soin de provoquer certaines séances sur des sujets spéciaux qui lui paraissaient particulièrement importants, pas tant pour l'Institut d'études politiques que pour la Fondation dans les domaines où elle a pouvoir exclusif.

C'est ainsi que beaucoup d'entre vous, les anciens, se souviennent d'une remarquable séance sur les relations internationales de Sciences Po. D'autres séances ont eu lieu sur le développement de la recherche. Tout cela à la fois pour que nous soyons bien éclairés, que nos votes, presque toujours approbatifs, soit bien fondés.

Mais un aspect particulièrement émouvant de son action en tant que Président de la Fondation est le soin qu'il a pris à préparer minutieusement sa succession, et, en particulier, de surmonter toutes les difficultés qui résultent de notre statut même, qui veut qu'un assez grand nombre de ses membres soient nommés de l'extérieur par des instances électives ou par le gouvernement lui-même. Il craignait des retards dans ces élections ou ces désignations. Il s'est employé avec une vigueur toute particulière -n'est-ce pas, Monsieur l'Administrateur ?- à faire qu'enfin les instances qui avaient à élire certains d'entre vous se prononcent, qu'enfin le gouvernement nomme ceux qu'il avait le pouvoir de nommer, pour qu'une séance puisse avoir lieu, ayant pour charge d'élire son successeur.

Voilà ce que je voulais dire.

Vous me permettrez d'ajouter que le prestige de notre Conseil doit beaucoup au prestige qui fut celui de son Président dans tous les domaines. Dans le domaine historique, en tant que maître incomparable dans la confection d'une histoire des idées, des pratiques politiques, également en tant que dépositaire, si j'ose dire, de la langue française en tant que membre de l'Académie française, cette langue qu'il maniait merveilleusement, simplement, précisément. C'est tout cela qui a fait son extraordinaire prestige, dont une partie est retombée sur nous.

M. le PRÉSIDENT CASANOVA.- Je vous remercie, Monsieur le ministre.

Je propose d'observer une minute de silence à la mémoire de René REMOND.

(Le Conseil observe une minute de silence.)

M. le PRÉSIDENT CASANOVA.- Je vous remercie.

Avant de reprendre la séance, je voudrais, au nom de notre Conseil, dire à Mme GOURINCHAS combien nous la remercions de l'aide qu'elle a apportée au Président René REMOND, au long de cette période. Je voudrais lui dire notre gratitude et notre admiration pour son dévouement et sa fidélité.

Nous allons aborder aujourd'hui deux problèmes importants : l'un qui concerne le budget, l'autre qui concerne la politique de développement des premiers cycles.

Avant d'aborder ces deux problèmes, nous pourrions rapidement régler quelques points.

Le premier concerne la durée de nos séances.

J'ai vu comment Michel PEBEREAU présidait le Conseil de direction de l'IEP. Je vais modestement essayer de l'imiter en vous proposant que nos séances ne durent jamais plus de deux heures et demie. Si nous n'avons pas épuisé l'ordre du jour, nous tiendrons une séance supplémentaire. Pour respecter cette règle, je vous demanderai donc d'être brefs dans vos interventions. Beaucoup d'entre nous ont des occupations lourdes à l'extérieur. Ils ont besoin de savoir à quelle heure exactement notre séance se terminera.

Nous pourrions aussi régler la question de la composition de notre commission des finances. Elle n'est pas statutaire. Elle n'est pas prévue par nos textes. Elle existe néanmoins depuis toujours dans la maison. Elle sert à préparer, en un groupe restreint, autour de l'administrateur, la discussion budgétaire. Comme, lors de la dernière séance, nous n'en avons pas prévu la composition, nous l'avons réunie cette fois-ci dans sa formation antérieure. Je vous demanderai donc de la renouveler et, éventuellement, de la compléter.

L'ancienne commission comprenait M. Jean-Marcel JEANNENEY, qui m'a dit qu'il ne souhaitait plus y participer, le Président André CHANDERNAGOR, qui n'est plus membre de notre Conseil, Mme Hélène GISSEROT, MM. Serge HURTIG, Marc LADREIT de LACHARRIERE et Jean-Claude PAYE et des représentants des personnels de la maison. Pourraient s'y ajouter ceux d'entre vous qui le souhaiteraient. Si vous me permettez d'être directif, je voudrais proposer à deux représentants du secteur public comme du secteur privé d'en faire également partie. Je me tourne amicalement vers Louis SCHWEITZER et M. GADONNEIX pour leur demander...

M. SCHWEITZER.- Je n'y étais pas préparé !

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Il y a une ou deux réunions par an, cher Louis. Malgré tout, il est important pour nous que vous acceptiez d'en faire partie. C'est peu lourd, et vos capacités nous permettront d'aller encore plus vite.

Y a-t-il d'autres membres du Conseil qui voudraient y participer ?

Qui ne dit mot consent. Nous la composons de cette façon.

M. BUCK.- Il pourrait être intéressant qu'un représentant des étudiants puisse y participer.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Je ne crois pas que ce soit possible, cher monsieur. C'est une commission de la Fondation qui ne peut comprendre que des membres de ce Conseil.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2007

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Nous adopterons la fois prochaine le procès-verbal de notre séance de 30 janvier 2007. Il n'est pas encore prêt.

Notre ami René REMOND avait souhaité continuer à participer au Conseil de direction de l'Institut. Le Président de la Fondation en est membre de droit. Deux autres membres de notre Conseil y sont désignés. Dans la représentation précédente, M. Jean-François SIRINELLI représentait notre Conseil, avec M. Michel PEBEREAU. Jean-François SIRINELLI s'était retiré pour permettre à René REMOND de continuer à participer au Conseil de direction de l'Institut. Hélas, il ne pourra pas y participer. Je me permettrai donc de vous proposer de demander à M. Jean-François SIRINELLI de revenir à la place qu'il occupait précédemment, s'il en est d'accord.

Je n'ai pas d'autres points à aborder.

M. HURTIG.- Sauf erreur de ma part, le procès-verbal de la séance de novembre 2006 n'a pas été distribué ; il n'a donc pas été approuvé. Sans doute faudrait-il le faire pour la prochaine séance.

M. DESCOINGS.- Tout à fait. Nous avons commencé à faire des corrections. Ce document sera mis à l'approbation à la prochaine séance.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Nous allons aborder les deux points principaux.

II. EXAMEN DES COMPTES 2006

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Vous savez que l'article 6 de nos statuts prévoit que, lorsque le Conseil d'administration examine le budget de l'Institut d'études politiques de Paris et fixe les droits de scolarité pour les formations menant à des diplômes propres de l'établissement, cinq représentants des étudiants élus au Conseil de direction de l'Institut y participent avec voix délibérative.

C'est la raison pour laquelle les représentants étudiants de ce Conseil sont ici présents. Ils participeront à nos travaux concernant le budget de l'Institut et assisteront à toute la partie de notre réunion qui concerne les comptes et les budgets. Les deux choses n'étant pas dissociables. Ils se retireront lorsque nous aborderons le second problème.

S'agissant des comptes, je donne la parole à notre administrateur.

M. DESCOINGS.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez trouvé dans le dossier distribué en séance une présentation précise des comptes 2006. Cependant, compte tenu de ce que c'est la première fois que le Conseil dans sa nouvelle composition examine les finances de Sciences Po, je vous ferai une présentation globale et une mise en perspective dans le temps à la fois de nos ressources et de nos dépenses, avant d'en venir spécifiquement aux comptes 2006 et au budget 2007.

Je passe rapidement sur la chronologie qui conduit à l'adoption des comptes. Elle est classique. Nous sommes un peu en avance même par rapport aux années précédentes. Le commissaire aux comptes, M. FIERE, est présent lors de la séance du Conseil où l'on adopte les comptes. Je lui demanderai tout à l'heure de se prononcer sur la régularité et la sincérité des comptes qui vous sont aujourd'hui présentés.

En revanche, le vote du budget vous est en principe proposé à la fin du mois de janvier chaque année. Cette année, le Président REMOND ne souhaitait pas que la séance du 30 janvier soit consacrée au budget 2007. C'est la raison pour laquelle il est présenté cette année avec retard.

Le budget consolidé de Sciences Po représente 110 M€. Vous savez qu'une des difficultés des universités est qu'elles ont du mal le plus souvent à consolider leur budget, parce que leurs ressources viennent de sources multiples, ce qui n'est pas anormal, mais aussi parce que leur budget ne comprend pas les dépenses salariales. C'est particulièrement le cas pour la rémunération des universitaires, la rémunération des professeurs agrégés affectés à l'université et

pour les chercheurs du CNRS, de l'INSERM ou de tout autre organisme de recherche qui ont des laboratoires mixtes au sein des universités.

Depuis quelques années déjà, votre conseil souhaite être informé non seulement des flux financiers entrants et sortants au sein de la Fondation, mais également de l'aide très concrète que représentent les décisions de l'Etat de créer des emplois budgétaires universitaires et des décisions du CNRS d'affecter certains de ses chercheurs dans les laboratoires de Sciences Po.

Les sommes concernant la rémunération des universitaires et des chercheurs ne sont pas négligeables : presque 11 M€ pour les premiers, plus de 5 M€ pour les seconds. Le budget stricto sensu, celui qui est adopté par le Conseil d'administration -j'y reviendrai tout à l'heure- devrait atteindre cette année presque 95 M€.

Nous avons quatre missions principales :

✓ La mission d'enseignement, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue.

✓ La mission de recherche, ancienne à Sciences Po, mais en développement important.

✓ La mission de documentation, avec la bibliothèque que vous connaissez.

✓ La mission d'édition.

La mission enseignement représente 54 % de nos dépenses. La mission recherche représente 37 % de nos dépenses. La mission documentation et bibliothèque représente 8 % de nos dépenses.

Pour les nouveaux membres de notre Conseil, et sous le contrôle des plus anciens, je voudrais dire qu'une des spécificités de Sciences Po est d'avoir toujours apporté à la bibliothèque une attention constante, continue et, le plus possible, à l'abri des difficultés budgétaires que pouvait rencontrer l'institution.

C'est vrai de l'importance du personnel qui est affecté à la bibliothèque (une centaine de salariés). C'est vrai également de l'enrichissement des collections. C'est vrai de la continuité des abonnements aux périodiques. C'est vrai maintenant du développement des ressources numériques.

Vous savez que, pendant très longtemps, les bibliothèques universitaires ont été extrêmement peu dotées, entraînant un retard considérable de leur développement. Après un rapport rédigé par l'historien MIQUEL, un effort très important a été fait. Mais nous partions de si loin en France que cet effort, aussi important qu'il ait été, laisse encore les bibliothèques

universitaires dans une situation difficile. Ce n'est pas le cas à Sciences Po, à l'exception des problèmes de place. Nous avons beaucoup de peine à stocker les documents et un très faible nombre d'ouvrages ou de titres de périodiques sont en accès direct pour les étudiants, malgré les progrès réalisés ces derniers temps.

Je reviens maintenant à la partie "ressources".

Les subventions publiques structurelles, les subventions publiques diverses -je reviendrai sur la dissociation entre les deux- représentent 60 % de nos ressources. Nos ressources propres représentent environ 40 % de notre budget.

Nous faisons une distinction désormais entre "subventions publiques structurelles" et "subventions publiques diverses" parce que la Cour des comptes nous y a incités, nous disant qu'il y avait des ressources publiques pérennes, venant aussi bien du ministère de l'Education nationale que d'autres départements ministériels, mais également des ressources publiques non pérennes que nous recevons à l'occasion du développement de tel ou tel projet, et qu'il ne faut pas confondre ces deux types de ressources.

Il est vrai que le ministère de l'Education nationale peut être conduit certaines années à nous donner des subventions spécifiques qui ne sont pas nécessairement incluses dans la dotation globale de fonctionnement ni d'ailleurs dans le contrat quadriennal qui nous lie à l'Etat.

Si vous regardez le détail des ressources propres (page 12), vous pouvez constater que nous essayons de faire feu de tout bois, non seulement pour développer ces ressources, mais pour diversifier leur origine.

Sur le total des ressources propres, les droits de scolarité représentent aujourd'hui environ un tiers. Le chiffre d'affaires de la formation continue représente 13 % de nos ressources. La taxe d'apprentissage, en croissance rapide, représente 7 % de nos ressources. Les contrats de recherche et les prestations de service représentent 10 % de nos ressources. Le mécénat d'entreprise et les différents partenariats, là aussi en croissance très rapide, représentent désormais 7 % de nos ressources. Les examens d'admission et les cycles spécifiques (surtout les cycles spécifiques) représentent 8 % de nos ressources.

Page 13, vous pouvez constater que, depuis 7 ans, mais cela prend la suite des années 1990, l'Etat ne cesse d'accroître, et d'accroître de façon importante, le financement de Sciences Po. Songez que, en 7 années, la dotation de l'Etat est passée de 36 M€ à 51 M€, dans un paysage budgétaire qui, comme vous le savez, n'est pas particulièrement favorable globalement pour le budget de l'Etat, spécifiquement pour le budget des universités.

De ce fait, l'Etat est aujourd'hui, en valeur relative comme en valeur absolue, le principal financeur de Sciences Po. L'on ne peut pas dire qu'il y a eu désengagement, mais au contraire engagement accru, année après année, de cet effort.

Cependant, le développement de nos ressources propres a crû à un rythme beaucoup plus rapide que le développement des ressources de l'Etat. C'est la raison pour laquelle, en proportion, la part du financement de l'Etat faiblit ces dernières années.

En page 17, vous avez le pourcentage du financement de l'Etat dans l'ensemble du financement de Sciences Po. Nous sommes passés d'un peu moins de 80 % au milieu des années 80 à un peu plus de 55 % au début des années 2000.

Page 18, vous avez l'explication concrète de ce phénomène. Les ressources propres sont passées de 18 M€ en 2000 à plus de 42 M€ prévus en 2007.

Quelles sont ces ressources propres ? Ce sont des ressources publiques qui proviennent des collectivités locales, essentiellement des collectivités locales qui accueillent les premiers cycles que nous avons ouverts dans les différentes régions (Nancy, Dijon, Menton, Poitiers). Vous pouvez le constater, 2,5 M€ de ressources provenant des collectivités locales, ce n'est pas négligeable.

Ce qui est le plus frappant dans le développement des ressources propres, ces dernières années, c'est le développement de la taxe d'apprentissage, du mécénat d'entreprise et des contrats de recherche.

Le tableau qui vous est présenté page 22 vous montre que, pour la taxe d'apprentissage, nous sommes passés d'un peu moins de 1,5 M€ en 1996 à un peu moins de 3,4 M€ en 2006, une croissance très forte sur un secteur extrêmement compétitif puisque, tout naturellement, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche cherche à obtenir des entreprises qu'elles leur allouent prioritairement la taxe à laquelle elles sont assujetties.

Plus impressionnant encore, le développement des ressources de mécénat et de partenariat. Au début des années 2000, nous étions à des chiffres presque non significatifs. Nous avons atteint 1.736.000 € en 2006, ce qui devient très significatif.

La contribution des élèves de Sciences Po au financement de leur alma mater a été augmentée en trois grandes étapes : par Michel GENTOT au début des années 80, par Alain LANCELOT à la fin des années 80 et au début des années 90, à mon initiative il y a trois ans.

Je vous rappelle la structure des droits de scolarité, qui sont modulés en fonction du revenu des foyers fiscaux auxquels appartiennent nos élèves, par tranche allant de 500 à 5000 €.

Pour payer 500 €, le minimum, il faut déjà avoir des ressources assez importantes. Nous avons donné, page 24, un tableau qui vous indique la situation pour une famille dont les deux parents vivent ensemble, appartiennent au même foyer fiscal, et ont deux enfants. Vous constatez que, pour payer 1000 € de droits de scolarité, ce qui était le cas avant la réforme des droits de scolarité, il faut déjà avoir un revenu de 48.000 €.

Le chiffre est intéressant. Vous savez qu'il y a eu une discussion, pendant la campagne électorale, pour savoir à partir de quel niveau on était, je ne sais pas si l'on peut dire "riche", en tout cas aisé. Le chiffre donné par certains candidats tournait autour de 4000 € par mois. Vous voyez par comparaison, que nous ne faisons pas peser sur les étudiants qui ont des difficultés financières ou sur leurs parents une charge trop lourde.

Quant aux élèves qui doivent payer le maximum, 5000 €, toujours dans ce cas de figure, il faut que le foyer fiscal auquel ils sont rattachés ait un revenu net annuel supérieur à 129.000 €. A ce niveau de revenus, nous pouvons légitimement leur demander une contribution à cette hauteur.

Il est intéressant de regarder combien d'élèves de Sciences Po payent quel niveau de droits de scolarité (tableau présenté page 25). Vous pouvez constater que 20 % de nos élèves ne paient pas du tout de droits de scolarité ; 15 % de nos élèves payent moins que dans le système précédent, qui était à 1050 € au moment où nous l'avons modifié ; 6 % des élèves payent autant que dans le système précédent.

L'autre élément intéressant, naturellement, est de constater que 23 % de nos élèves appartiennent à des foyers fiscaux dont les revenus sont tels que leurs droits de scolarité sont de 5000 €.

La réforme des droits de scolarité a eu un effet important sur notre financement. Page 26, vous voyez que nous sommes passés d'un produit de 4,5 M€ à un produit de près de 12 M€ en 2006.

Pour ce qui est du mécénat, nous allons poursuivre notre action auprès des entreprises. Avec le Président CASANOVA, nous avons des projets pour mobiliser les chefs d'entreprise. A la fin du printemps, nous allons tenter une première campagne de levée de fonds auprès des anciens et des amis de Sciences Po. Aujourd'hui, nous n'avons aucune ressource provenant des anciens de Sciences Po ou des amis de Sciences Po.

Du côté des dépenses, nous sommes une université, une institution d'enseignement supérieur et de recherche. L'essentiel des dépenses est constitué de dépenses de rémunération. A peu près la moitié des dépenses de Sciences Po concerne la rémunération des salariés ; 16 % des dépenses concernent la rémunération des maîtres de conférence au sens de Sciences Po, non pas de maîtres de conférence des universités mais d'intervenants extérieurs qui viennent enseigner à Sciences Po.

La raison pour laquelle le coût d'un étudiant à Sciences Po est relativement modeste si on le compare au montant moyen du coût d'un étudiant en France, *a fortiori* au coût d'un étudiant en école d'ingénieur ou en classe préparatoire aux grandes écoles est toute simple, nous payons 90 % du potentiel d'enseignement à la fois mal et à l'heure de présence devant les élèves. A l'heure de présence, car nous rémunérons les maîtres de conférence 67 € brut de l'heure. Nous ne rémunérons que le "présentiel", le moment où ils sont face aux élèves.

Nous délivrons environ 60.000 heures d'enseignement chaque année. 90 % de ce potentiel est porté par les intervenants extérieurs. Ils sont payés au temps réel d'enseignement, qui est le niveau que je vous ai indiqué.

Lorsque la Cour des comptes s'était intéressée à la gestion 1995-2001, tout naturellement elle avait voulu connaître le coût d'un élève de Sciences Po et avait été un peu surprise de ce caractère modique.

J'avais transformé le potentiel d'enseignement, le nombre d'heures d'enseignement délivré à Sciences Po en services d'enseignants chercheurs, en prenant la pyramide d'une université moyenne dans la répartition entre professeurs des universités, maîtres de conférence des universités et professeurs agrégés du secondaire affectés aux universités. La Cour était tombée d'accord sur le fait que, si l'Etat avait à transformer le système actuel par le système universitaire de droit commun, le coût de Sciences Po serait multiplié par cinq ou six.

Les autres charges sont importantes, notamment s'agissant de l'amortissement. Depuis longtemps, nous procédons à l'amortissement de nos investissements. Depuis longtemps, c'est une tradition dans notre maison, nous dépensons pour maintenir l'état de notre patrimoine, pour développer celui-ci.

En revanche, c'est une autre tradition, nous essayons de faire en sorte que les dépenses de fonctionnement soient stables ou presque stables d'une année sur l'autre, ce qui, compte tenu du développement de nos activités, constitue un effort absolument remarquable dont je tiens à remercier publiquement l'ensemble des salariés de Sciences Po.

Vous avez la présentation des dépenses d'enseignement page 31. Vous constaterez que nous avons très fortement augmenté ces dépenses depuis 2001.

Il existe deux raisons à cela :

✓ Nous avons plus d'étudiants.

✓ Nous avons intensifié considérablement le nombre d'heures d'enseignement suivies par les étudiants, notamment au niveau du master.

Page 32, vous avez une présentation de l'évolution des dépenses documentaires.

Page 33, vous avez une présentation de l'évolution des bourses et de l'aide sociale directe apportée aux élèves de Sciences Po. Je rappelle que, dans le système en œuvre depuis déjà trois ans, les boursiers du CROUS reçoivent de Sciences Po un complément de leur bourse égal à 50 % du montant de cette bourse, quel que soit son montant. Nous avons créé une sorte de sixième échelon par rapport à l'échelle du CROUS, d'un montant de 6000 €, pour ceux de nos étudiants qui n'ont aucune façon de se financer autrement.

J'en viens aux comptes 2006.

Les comptes 2006 sont, en apparence presque à l'équilibre, mais moins équilibrés que le budget prévisionnel qui avait été adopté. Je l'ai indiqué dans la note que je vous ai adressée, ce résultat est obtenu très largement parce que nous avons vendu deux des trois biens que le Conseil d'administration avait autorisé à vendre. Nous avons réalisé cette vente à un très bon prix. Nous avons été aidés sans doute par le marché de l'immobilier et par la localisation de ces biens.

Nous n'avons pas vendu les trois biens que le Conseil d'administration nous avait autorisé à aliéner en 2006. Le troisième a été vendu en janvier 2007 ; c'est donc sur l'exploitation 2007 que nous constaterons ce produit exceptionnel.

Naturellement, la question que doit se poser notre Conseil est de savoir si nous avons une situation structurellement déséquilibrée ou pas.

Lorsque le Conseil m'a autorisé à procéder à l'acquisition du 13, rue de l'Université, nous avons présenté l'équilibre de l'opération en indiquant que, en vitesse de croisière, la diminution du montant des loyers versés correspondant à l'abandon d'une vingtaine de sites que nous occupions viendrait équilibrer le montant de l'annuité pour remboursement d'emprunt.

Simplement, nous avons commencé à rembourser immédiatement au moment de l'acquisition et nous nous retirons seulement progressivement des sites que nous allons abandonner.

Au premier trimestre de l'année 2008, nous nous serons retirés de près de dix-sept emplacements. Nous allons commencer dès cette année. Nous avons voulu, à l'occasion de l'investissement, revoir la carte de la répartition concrète de l'ensemble de nos activités, avec comme idée force que les activités de recherche et les activités d'enseignement soient mêlées.

Une autre position aurait été de dire : pourquoi ne pas créer à Sciences Po une sorte de maison de la recherche et de l'installer au 13 de la rue de l'Université ?

Après réflexion et hésitation, parce qu'effectivement cela avait du sens, il nous est apparu que ce serait contradictoire avec l'idée générale qu'il faut mêler l'enseignement et la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. C'est plus compliqué à organiser, cela prend plus de temps, mais c'est préférable.

Sur les autres dépenses, vous avez vu que la masse salariale progresse vivement. C'est la rançon du développement de nos activités. J'ai déjà parlé de l'augmentation des enseignements.

Je voudrais dire un mot sur l'aide financière directe aux étudiants. Naturellement, à la commission des finances du Conseil de direction, puis au Conseil de direction, j'ai été interrogé sur la différence importante entre ce qui avait été budgété et la réalisation concrète de ce poste.

J'avais indiqué -Michel PEBEREAU est Président du Conseil de direction- que j'avais vu très large en préparant le budget 2006. En prenant en considération le fait que nous avons adopté pour 2005 un double système transitoire :

✓ Un système transitoire pour les étudiants internationaux non européens, qui payent 5000 €, qui ne payaient que 1050 € dans le système précédent. Nous avons organisé un tuilage pour qu'ils ne se retrouvent pas brutalement, d'une année sur l'autre, à passer de 1000 à 5000 €.

✓ Pour les étudiants français qui connaissaient une forte augmentation du montant de leurs droits, nous avons, au cas par cas, pris des mesures individuelles.

Je ne savais pas ce que serait l'impact sur 2006 de la fin de ce système transitoire. Vous avez dans le dossier que je vous ai présenté une page sur les bourses d'enseignement supérieur et sur critères sociaux. Elle vous montre qu'il y a une augmentation très forte du nombre des boursiers du CROUS entre 2004-2005 et 2006-2007, puisque nous passons de 300 à 500. A l'intérieur de la catégorie des boursiers, c'est le nombre des étudiants qui connaissent les plus grandes difficultés financières qui a augmenté le plus. De ce point de vue, le système mis en œuvre à la suite des propositions de la commission Fitoussi a réussi.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas parler plus longtemps. Je suis à la disposition des membres du Conseil pour répondre aux questions portant sur les comptes 2006.

M. le PRÉSIDENT CASANOVA.- Nous pourrions avoir une première discussion sur les comptes 2006. Puis nous donnerons la parole à notre commissaire aux comptes et nous pourrions voter la résolution proposée.

Qui souhaite prendre la parole ?

Mme VIDAL.- Je voudrais savoir combien Sciences Po dépense par étudiant en regard des 6000 € dépensés par les universités et des 10.000 à 12.000 € pour les grandes écoles.

M. DESCOINGS.- Six mille euros, c'est pour les universités de sciences humaines et sociales. Le coût moyen d'un étudiant de Sciences Po est de 9200 €.

M. HURTIG.- Les comptes 2006 se présentent favorablement par rapport au budget qui nous a été présenté. En commission des finances, d'autres précisions ont été données, qui sont importantes et sur lesquelles je voudrais insister.

Il y a la réalisation d'une partie du patrimoine immobilier. Il y a deux décisions de l'Etat :

☞ Le refus d'obtenir ce qui était, je suppose, un engagement, qui était de financer la mise en sécurité d'une partie de nos locaux pour une somme importante.

☞ Une décision fiscale en sens inverse, qui fait que ne s'applique plus aux vacances d'enseignement, si j'ai bien compris, la taxe sur les salaires. Cela compense le refus de financer la mise en sécurité.

Cela montre une fois de plus que des éléments dépendant de la volonté de l'Etat peuvent affecter le budget de Sciences Po.

Je crois que personne ne doute de la véracité des comptes. Il va de soi que nous les voterons.

En commission des finances, j'avais fait une suggestion sur la présentation des comptes, que je voudrais reprendre en quelques phrases. Il y a une quinzaine d'années déjà, sauf erreur, que les comptes sont présentés essentiellement par nature de dépenses et non pas par action (dépenses d'électricité, etc.) Or, une bonne partie de ces dépenses par nature est le résultat d'évolutions sur lesquelles personne n'a véritablement d'influence. Personne n'est chargé de faire que les dépenses d'électricité soient moindres d'une année sur l'autre. C'est une résultante. Cela ne correspond pas à la structure de décision de la procédure budgétaire : l'administrateur reçoit les chefs de service et leur indique ce que sera leur budget, service par service, pour l'année

suivante. C'est refléter en partie dans des annexes aux comptes, mais pas dans les comptes eux-mêmes, encore moins dans le budget dont nous aurons à parler tout à l'heure.

Au moment où l'Etat lui-même a procédé à une grande réforme de la loi de finances qui tend à sortir d'une présentation uniquement par nature de dépenses, je me demande si l'on ne pourrait pas y avoir à la Fondation une présentation qui corresponde davantage à la réalité. Il ne serait pas mauvais que le Conseil puisse y être associé, non pas pour brider l'administrateur, mais pour mieux comprendre les décisions prises et faire quelques observations sur les priorités.

Autre remarque à ce sujet, un certain nombre d'unités ne sont pas clairement identifiées, ni dans les comptes ni dans le budget. Je prends un exemple qui ne vous étonnera pas : la bibliothèque. Nous avons les « ressources documentaires ». Mais la bibliothèque n'est pas isolée comme telle, et l'on ne sait pas quelles sont, d'une année sur l'autre, en regardant de près et à divers endroits, les ressources dont on dispose. Cela ne permet pas d'avoir un certain nombre d'indicateurs que Jean-Claude CASANOVA avait demandés à plusieurs reprises -par exemple, quel est le nombre de livres que la bibliothèque achète par an et par étudiant ?- pour faire une comparaison avec des bibliothèques étrangères. Quelles sont les dépenses d'abonnement aux périodiques par rapport aux bibliothèques étrangères ?

Je crois qu'une présentation qui isolerait la bibliothèque et d'autres services aurait davantage de clarté.

A propos de la bibliothèque, je tiens à dire que je suis très heureux, et je l'en remercie, que l'administrateur ait pu mener à bien la numérisation de l'ancien catalogue sur fiches, qui était devenu pratiquement inexistant ; plus personne ne consultait des catalogues des livres antérieurs à 1988. Nous sommes maintenant au même niveau que toutes les bibliothèques étrangères comparables. J'en suis heureux mais je constate que les dépenses d'acquisitions de livres ne paraissent pas correspondre à l'ambition d'augmentation du nombre des étudiants et d'internationalisation. Une véritable internationalisation de la bibliothèque supposerait des achats de livres de Chine, du Japon, d'Inde, d'Indonésie, d'Europe de l'Est, d'Amérique latine, très au-dessus de ce qui se fait à l'heure actuelle.

Cela supposerait une politique ambitieuse et difficile à mettre en œuvre, je le reconnais. Mais je le signale simplement comme quelque chose qui me paraît souhaitable.

Mme GUILLOU.- C'est une question posée par une nouvelle administratrice. Page 23 de votre présentation, vous donnez les structures des droits de scolarité en fonction des revenus annuels. Je ne vois pas dans ce tableau qui est exonéré des droits de scolarité. Or, 15 à

16 % des personnes payent un droit de scolarité nul. Ma méconnaissance des principes qui dictent le montant des droits de scolarité justifie probablement cette question...

M. DESCOINGS.- Le document le plus parlant est celui de la page 25, qui indique que 20 % des étudiants ne payent pas de droits. Ce sont les boursiers du CROUS.

M. DUHAMEL.- C'est plus parlant, mais le 23 est faux.

M. SCHWEITZER.- Il est peut-être juste, mais il n'est pas complet.

M. DESCOINGS.- Il manque une ligne pour ceux qui ne payent pas. On a cumulé 0 et 500 à l'intérieur d'une même tranche de revenus.

M. BIGORNE.- Tout étudiant boursier du CROUS ou boursier au mérite est systématiquement exonéré des droits de scolarité. Cette ligne correspond à la situation d'élèves qui ne sont pas boursiers du CROUS, qui paient néanmoins 500 € de droits de scolarité. Par exemple, des élèves fonctionnaires d'une grande école appartiennent à cette catégorie.

M. DESCOINGS.- Les normaliens ou les polytechniciens qui font des études à Sciences Po payent 500 € puisqu'ils sont autonomes. Ils reçoivent un salaire qui est appréciable mais qui leur permet de payer très peu de droits de scolarité.

M. SCHWEITZER.- Les comptes n'appellent de ma part aucune critique ou observation.

J'avais une question, à laquelle je n'attends pas nécessairement la réponse aujourd'hui. On a une structure par catégorie de revenus des parents de nos étudiants. Il m'aurait intéressé d'avoir une comparaison entre cette structure et celle de la population française, pour voir comment on se positionne sur ce plan.

M. DESCOINGS.- 75 à 80 % des élèves de Sciences Po appartiennent aux foyers fiscaux qui se trouvent dans les deux derniers déciles du haut de l'échelle des revenus de l'INSEE. Plus intéressant encore, plus de 20 % des élèves de Sciences Po appartiennent aux familles qui sont dans les deux derniers centiles de l'échelle des revenus, ce qui d'ailleurs avait permis, il y a deux ou trois ans, de rappeler ce que sont les classes moyennes. Beaucoup de nos élèves pensaient que leurs parents appartenaient aux classes moyennes. D'une certaine manière, il y a eu un effet d'apprentissage du positionnement sur l'échelle sociale, sur l'échelle des revenus, de beaucoup de nos élèves qui pensaient avoir la vie difficile, qui se sont aperçus que, par rapport à la population française, la vie était moins difficile dans leur cas.

M. PEBEREAU.- Je voudrais faire deux observations.

La première fait suite à l'intervention de Serge HURTIG. Pour ce qui est de l'internationalisation de la bibliothèque, il me semble qu'il faudrait explorer l'idée d'accords avec des bibliothèques étrangères, en particulier celles qui sont exotiques. Nous pourrions par exemple, par l'intermédiaire d'internet, échanger de la littérature chinoise avec de la littérature française. Cela nous permettrait de limiter nos besoins d'acquisitions, donc de faire des économies, tout en élargissant l'accès des usagers, chercheurs et étudiants, à des ouvrages étrangers.

Chaque fois que nous examinons ces tableaux sur les droits de scolarité, nous constatons me semble-t-il, qu'un écart considérable continue d'exister entre les droits les plus élevés pratiqués par Sciences Po et les droits ordinaires des écoles de commerce françaises. Je me demande si cet écart ne pourrait pas être progressivement réduit. Tôt ou tard, il nous faudra l'envisager, pour accroître nos moyens à la fois pour l'enseignement et pour la recherche, et pour nos politiques de bourse.

M. GADONNEIX.- A ce conseil, il serait intéressant de montrer ce qui se passe à côté, ce que font les autres, notamment quelques références étrangères.

La tendance de fond est que la contribution en pourcentage des subventions publiques diminue. Les ressources propres augmentent en pourcentage.

Je suis frappé de voir, par rapport à ce qui se passe dans les universités américaines, la faible contribution, qui est en train de croître -mais à partir de zéro la croissance en pourcentage peut être forte, la contribution en valeur absolue faible-, qui a trait aux anciens. Ayant fait l'université américaine, ce qui me frappait, c'est que les étudiants considéraient leur séjour dans l'école comme un investissement. Certains faisaient le calcul de la rentabilité de cet investissement. Ils immobilisaient de l'argent. Des financements de la scolarité sont assurés par des banques, qu'ils remboursent plus tard.

Je trouve légitime de se tourner vers les anciens élèves. C'est une population qui est sensible -c'est son intérêt bien compris- à la réussite de son école ; c'est aussi une solidarité assez répandue d'être reconnaissant de ce que l'école a apporté dans les progrès de sa carrière. Je suis frappé de voir que c'est une idée nouvelle, mais qui est encore tout à fait marginale.

Le mécénat avec les entreprises me paraît tout à fait légitime. Beaucoup d'entreprises seraient fières de développer des partenariats avec cette école prestigieuse.

Mme BELDIMAN-MOORE.- Je voudrais une précision. A la page 24 de la présentation de M. DESCOINGS, il est bien indiqué qu'il s'agit des revenus annuels bruts. Au

cours de la présentation, vous avez fait allusion à des revenus annuels nets. Je voulais écarter la confusion qu'il pourrait y avoir. On parle bien de revenus bruts.

M. DESCOINGS.- C'est brut au sens "avant impôt". Ce sont des salaires nets au sens du revenu versé par les entreprises. Au sens des foyers, c'est avant tous les abattements fiscaux.

Mme BELDIMAN-MOORE.- Ma seconde remarque rejoint ce que M. HURTIG a évoqué au sujet des ressources documentaires. Il serait intéressant de détailler au moins ce qui constitue les ressources documentaires dédiées à la bibliothèque, que ce soit la bibliothèque de Paris ou celles des cycles de province, des autres ressources documentaires qui sont malgré tout importantes, notamment dans les centres de recherche ou dans d'autres services de la FNSP. Cela nous permettrait de bien voir la part de ce qui concerne globalement la bibliothèque au service des lecteurs et des étudiants.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Si notre Administrateur en est d'accord, nous consacrerons une partie d'une de nos séances au problème de la bibliothèque, avec une comparaison des différentes institutions existant en France et à l'étranger.

Mme GISSEROT.- Pour les comptes 2006, nous avons été informés que le projet RTRA n'avait pas eu de suite. Dans le budget 2007, il nous est dit que ce projet va être pris sous une autre forme.

Vous introduisez pour la première fois, ce qui est tout à fait pertinent, une distinction entre les fonds libres et les fonds affectés. Vous indiquez que les fonds affectés ne pèsent pas sur le compte d'exploitation dans la mesure où recettes et dépenses sont équilibrées.

Dans les contrats passés avec les tiers, qu'ils soient publics ou privés, une part de frais généraux est imputée. Le principe est donc qu'il n'y a jamais de marge bénéficiaire. Ou alors, comment est-elle comptabilisée ? Comment apparaît-elle, si elle apparaît ?

M. DESCOINGS.- Merci de mettre le point sur une des difficultés les plus grandes que nous avons. Il est très difficile, quasiment impossible, de convaincre les administrations publiques que nous avons des frais généraux. Il faut donc imputer aux contrats une partie des frais généraux. C'est un peu moins difficile avec les entreprises, mais ce n'est pas complètement simple. Avec les contrats avec la Commission européenne, c'est une bataille à chaque fois pour justifier, notamment en matière salariale, que, lorsqu'un chercheur porte un projet de recherche, il faut qu'une partie de sa rémunération soit intégrée au contrat. Du côté des contrats de recherche avec la Commission européenne, nous n'y sommes pour le moment jamais parvenus. La

Commission européenne pense que, même lorsque l'on remporte un appel d'offres, il faut que l'institution manifeste un certain investissement. La notion de bénéfice sur ces contrats est extrêmement difficile à faire valoir.

A l'inverse, sur le produit des contrats, nous imputons entre 10 et 20 % de frais généraux. Evidemment, les centres de recherche nous disent : *"C'est un peu gros ! Nous avons réussi à emporter un appel d'offres, nous avons un contrat. Nous apportons des ressources à l'établissement, et vous nous taxez de 10 %, 15 % ou 20 %."* Nous répondons : *"Oui, parce que nous avons des frais de structure."* Les chercheurs nous répondent : *"Oui, mais ce n'est pas sur nous que devraient peser les frais de structure, c'est sur le donneur d'ordre."*

Pour répondre précisément à votre question, la FNSP, globalement, prend 10 % au minimum, parfois 15 % de frais généraux sur le montant des contrats obtenus. Ce n'est pas facile à expliquer.

Mme GISSEROT.- Où cela apparaît-il dans les comptes ?

M. RICHARD.- A la fin des comptes, un tableau récapitulatif des contrats de recherche et des fonds affectés fait apparaître une partie de ces rémunérations (page 174) ; il indique les recettes globales sur contrats.

Mme GISSEROT.- Comme c'est totalement équilibré, cela répond à la présentation qui est faite par Richard DESCOINGS. Mais on ne voit pas apparaître la marge.

M. DESCOINGS.- De fait, la marge est comprise par ailleurs dans l'allocation des fonds à un centre de recherche. Nous en tenons compte, en quelque sorte, dans l'allocation de ce qui provient de la FNSP au centre de recherche.

M. RICHARD.- Pour compléter ma réponse, centre par centre, à partir de la page 176 -c'est justement l'objet de l'erratum qui vous a été distribué-, vous avez la rémunération reçue par chaque laboratoire sur cette partie. C'est dans l'erratum que vous allez trouver cela. Il donne à la dernière ligne la marge sur les contrats proprement dits centre par centre.

M. TERNEYRE.- Je suis professeur d'université. Pour répondre à M. SCHWEITZER, nous aimerions aussi que les universités se rapprochent des écoles de commerce en termes de droits d'inscription.

Pour éclairer M. GADONNEIX, nos droits d'inscription sont de 200 €. Ils sont *ne varietur*. Toute modification parfaitement illégale est sanctionnée par les tribunaux administratifs.

M. GADONNEIX.- Je le savais.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- La base légale est simplement un arrêté ministériel.

M. TERNEYRE.- Tout à fait. C'est pour moi un rêve de me trouver dans cette assemblée qui adopte des droits d'inscription !

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Le rêve devenu réalité !

Mme de LARQUIER.- Une étudiante a demandé le coût d'un étudiant. Il est de 9200 €. Je vois que les familles très aisées payent 5000 €. Ces familles très aisées sont donc aidées à hauteur d'environ 40 %. C'est une réflexion. Pourquoi ? Peut-être vais-je faire hurler les étudiants...

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Ces familles payent également de l'impôt.

Mme de LARQUIER.- Je le sais bien. On souhaite attirer des tranches de la population inférieures à la moyenne française. On a encore beaucoup de mal à les attirer dans les universités ou dans les écoles.

M. DESCOINGS.- C'est une question que l'on aura à connaître. Même à Sciences Po, la question des droits de scolarité est quelque chose de délicat. A un moment donné, mon rôle, comme celui de mes collaborateurs, est d'essayer de sentir le point d'équilibre. Il y a deux ans, ce point d'équilibre a été, dans ce rapport, de un à dix entre ceux qui payent les droits les moins élevés et ceux qui payent les droits les plus élevés.

Je m'étais engagé devant ce conseil à ce que le montant des droits reste fixe hors évolution de l'inflation. C'est la raison pour laquelle je propose aujourd'hui une augmentation équivalente à l'évolution de l'inflation depuis deux ans. La question du montant des droits les plus élevés ne peut pas être reposée dès cette année. Laissons les autres évoluer.

A HEC, en ce moment, il y a une réflexion assez avancée sur une augmentation qui ne serait pas négligeable du montant des droits de scolarité. Il est très important en revanche de conserver le système de modulation. Il est très important que les boursiers sachent que, lorsqu'ils font des études à Sciences Po, ils sont aidés une fois et demie plus que lorsqu'ils font leurs études à l'université. Une discussion sur les salaires les plus élevés ne me dérangerait nullement.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons demander à notre commissaire aux comptes de se prononcer.

M. FIERE.- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames et Messieurs, en exécution de la mission qui m'a été confiée par le Conseil d'administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur le contrôle des comptes annuels de la Fondation nationale des sciences politiques tels qu'ils sont joints dans le présent rapport, la justification des appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer mon opinion sur les comptes.

Premier point : les comptes annuels.

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit consiste à examiner par sondage les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier le principe comptable suivi et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que les contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie donc que les comptes annuels 2006 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Deuxième point : justification de mes appréciations.

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives relatives à l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Troisième point : vérifications et informations

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés au Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Merci, Monsieur.

Nous allons passer, si vous le voulez bien, au vote de la résolution.

"Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques approuve les comptes de l'exercice 2006. Le déficit de 283.808, 03 € est imputé à la réserve facultative.

Nous disposons de procurations de M. Jacques RIGAUD pour M. LANCELOT, de M. JOURSON pour Mme BELDIMAN-MOORE, de Mme CARRERE d'ENCAUSSE pour Mme RENOUARD, de M. FITOUSSI pour M. DUHAMEL. Je garde celle de M. JOUYET, qui est nominative, et celle de M. SAUVE. Celle de M. RULLIERE tombe dans la trappe, si j'ose dire.

(Il est procédé au vote.)

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Nous passons au deuxième point, le budget 2007.

III. PROPOSITION DE BUDGETS POUR 2007 : BUDGET DE L'IEP DE PARIS - BUDGETS DE LA FNSP ET DE L'OFCE

M. DESCOINGS.- Je serais plus bref puisque j'ai déjà beaucoup anticipé sur le budget 2007.

Première observation, je vous présente un budget 2007 en déséquilibre. Mais il m'a paru plus sincère vis-à-vis du Conseil de dire que, en l'état actuel de nos connaissances, nous risquons effectivement un déficit de l'ordre de 1 M€. Naturellement, je ne resterai pas inactif devant cette situation qui n'est pas satisfaisante. Mais je préfère vous dire que je ne sais pas aujourd'hui compenser le surcoût de la double localisation sur des espaces immobiliers loués et de l'anuité de remboursement.

J'espère que, aussi bien du côté de la formation continue que de la taxe d'apprentissage, peut-être même de l'Etat, nous aurons d'heureuses surprises. Je compte beaucoup sur l'Etat. Je suis pas à pas la campagne électorale ; j'y vois que l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle promet une priorité pour les universités. Je compte bien que, dans la prochaine loi de finances rectificative, il y aura une augmentation forte des crédits des universités.

Mais je préfère rester prudent au stade du budget prévisionnel.

Sur les dépenses, comme toujours nous avons une augmentation sensible des salaires. C'est normal puisque la masse représente à peu près 50 % de la masse et que nous connaissons chaque année une augmentation de deux points du GVT, à quoi il faut ajouter les augmentations générales de fonctionnaires, et le coût des créations d'emplois.

S'agissant des droits de scolarité, contrairement à l'année dernière, je propose que nous ajustions le montant des droits de 3 %, pour tenir compte de l'inflation depuis deux ans sur ces points.

Nous accomplirons un effort particulier sur les ressources documentaires. Pour répondre à une préoccupation exprimée par Serge HURTIG, lorsque nous aurons achevé le processus de rétroconversion, nous aurons une masse qui pourra être économisée, mais aussi, au moins partiellement, réinvestie dans le développement des collections.

Compte tenu de ce que le Conseil de direction et la commission des finances qui l'avait précédé s'inquiétaient du faible montant prévu pour la capacité de la commission d'aide sociale à financer des bourses particulières, fixées à 30.000 € dans le budget prévisionnel, je vous propose que nous montions à 100.000 € ce montant. Honnêtement, 70.000 € de plus, c'est l'épaisseur du trait.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Merci.

Je vais demander aux représentants étudiants de s'exprimer tout de suite, puisque qu'ils participent de façon délibérative au Conseil.

M. BUCK.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur DESCOINGS, pour cette augmentation du budget de la commission qui de suivi social, qui me semble nécessaire. Si l'on regarde l'évolution de ce budget, on est passé de 264.000 € dépensés en 2005 à un budget évalué aujourd'hui à 30.000 €. Trente mille euros représentent six exonérations totales. C'était insuffisant par rapport au besoin réel qu'a cette commission.

Cette année, la commission n'a pas été informée sur le budget qu'il lui restait à dépenser. De nombreux étudiants, notamment étrangers, notamment hors de l'Union européenne, ceux qui sont venus à Paris qui n'ont pas pu bénéficier d'une bourse du CROUS, ont été obligés de se salarier, de faire des activités annexes pour financer leurs études.

Sur l'aide sociale de manière générale, c'est une question que l'on a posée en Commission des finances de l'IEP et en Conseil de direction, il serait bien que l'on puisse avoir pour les années prochaines le montant exact que représente le dispositif de transition que vous

avez évoqué. Dans les chiffres que l'on voit aujourd'hui, on a l'impression que le budget d'aide sociale augmente très peu, voire baisse pour certains chapitres.

Il est intéressant d'avoir les comptes, parce que l'on se rend compte (page 33) que l'augmentation entre 2004 et 2005 n'a été que de 200.000 €, contre 800.000 € annoncés d'augmentation en contrepartie de la réforme du droit de scolarité, 100.000 € entre 2005 et 2006 et 300.000 prévus entre 2006 et 2007, sachant que c'est une prévision et que l'on n'a pas, logiquement, l'exécution de ce budget.

Je voulais attirer l'attention du Conseil sur ce point et rappeler que nous serons extrêmement vigilants sur les questions d'aide sociale, qui sont centrales pour les étudiants. Sciences Po fait beaucoup d'effort en matière d'aide sociale, que les autres universités n'ont pas les moyens de faire. C'est une bonne chose. Eu égard aux problèmes réels qui existent chez un grand nombre d'étudiants, puisque le budget est voté, on devrait l'exécuter le plus possible et permettre que le plus d'étudiants possible puissent faire leurs études dans de bonnes conditions.

M. HAMMOUD.- Je voudrais m'exprimer sur les recettes de l'Institut d'études politiques provenant des étudiants. Je voudrais exprimer l'avis de la Confédération étudiante sur le système de frais d'inscription progressif tel qu'il est appliqué à Sciences Po. La Confédération étudiante est favorable à un tel système, qui permet de faire vivre la solidarité et la justice sociale dans l'enseignement supérieur, et ici, à l'Institut d'études politiques. C'est également un moyen de répondre à la mystification qu'est la gratuité de l'enseignement supérieur, accompagnée parfois d'une allocation d'autonomie.

Pour répondre à une interrogation exprimée tout à l'heure, la Confédération étudiante, en tant qu'organisation représentative des étudiants dans les instances nationales dans l'enseignement supérieur et de la recherche, souhaite réellement engager le débat sur la question des droits de scolarité ou des frais d'inscription -la terminologie a un sens- dans les universités.

La proposition d'une augmentation des droits de scolarité à l'IEP, tels qu'ils se rapprocheraient de ceux des grandes écoles de commerce, doit être débattue.

M. BRIGAUD.- Je ne vais pas être original à propos des frais de scolarité. On a évoqué déjà, lors de la commission des finances et du Conseil de direction, cette grille que certains veulent voir revue. Peut-être serait-il utile également de prendre en compte les parts des différents ménages et de ne pas réduire chaque enfant supplémentaire à 0,5 part, mais à une part par enfant. Lorsque l'on atteint des sommes élevées -peut-être est-il intéressant de les élever encore plus pour les gros revenus, disaient certains-, il faut prendre en compte le nombre

d'enfants. Il y a des familles larges, nombreuses, dont le nombre d'enfants dans les études supérieures est important. Ne pas le prendre en compte me semble dommage.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DESCOINGS.- Je vais apporter quelques éléments de réponse.

Le système des droits de scolarité ne vaut que s'il est perçu par les élèves comme juste. De ce point de vue, je comprends que les représentants des étudiants soient extrêmement vigilants.

Un point cependant sur les étudiants étrangers. Notre Conseil a décidé de traiter l'ensemble des étudiants européens comme sont traités les étudiants européens français. Aucun pays de l'Union européenne, aucun établissement d'enseignement supérieur et de recherche ne pratique cette politique aujourd'hui. Nous nous substituons au CROUS et aux autorités nationales pour tous les étudiants étrangers européens pour égaliser l'aide financière directe à ces étudiants. C'est un effort considérable, conforme à la vocation internationale et à la tradition d'accueil dans notre pays. Mais je voudrais être honnête avec vous, je ne sais pas traiter les étudiants du monde entier de la même manière que les étudiants européens.

Je suis d'accord -c'est la raison pour laquelle j'ai fait une proposition en ce sens- pour augmenter légèrement l'enveloppe distribuable. Je pense simplement que cette enveloppe doit être utilisée pour des programmes de bourses, notamment sur critères académiques, pour faire venir de très bons étudiants étrangers à Sciences Po.

Car il est vrai que, si nous n'avons pas ce système de bourses, nous risquons de passer à côté de très bons étudiants internationaux non européens, de très grande qualité, mais qui n'ont pas les moyens de payer 5000 € ni de se loger en France.

Cela restera forcément un système limité, une masse financière relativement limitée. Comme vous le savez, l'Education nationale ne financent aucun étudiant autre que français. Quant aux bourses du gouvernement français distribuées par le ministère des Affaires étrangères, je plaide depuis de nombreuses années, sans aucun succès, pour qu'elles soient transférées du ministère des Affaires étrangères au ministère de l'Education nationale et, du ministère de l'Education nationale, aux universités. Au passage, on pourrait faire beaucoup d'économies dans la réforme de l'Etat.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Et dans le choix des étudiants.

M. DUHAMEL.- La discrimination entre étudiants nationaux et étudiants européens dans les autres pays d'Europe est un débat qu'il faudrait porter à l'échelle européenne. Il n'est pas normal qu'il n'y ait pas une règle européenne en la matière.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Les systèmes de frais ne sont pas les mêmes dans les pays. Il est très difficile d'harmoniser. On y a pensé, bien sûr.

M. DESCOINGS.- Un étudiant allemand a une bourse en Allemagne ; s'il vient passer une année en France, il perd sa bourse en Allemagne et n'en obtient pas une en France. On pourrait au moins harmoniser de façon que, en cas de mobilité interne à l'Europe, quelle que soit l'autorité nationale qui a versé la bourse, elle soit conservée.

M. DUHAMEL.- Sinon, que les systèmes de bourse vaillent pour tous.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- En tout cas, peut-être faudrait-il envisager dans l'avenir des bourses spécifiques pour les étudiants non européens, qui seraient des bourses de la Fondation ou de l'Institut, et qui seraient accordées selon des critères académiques, éventuellement sur des critères régionaux, si l'on veut privilégier certaines régions.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BIDEGARAY.- J'ai participé au Comité Eiffel, qui attribue précisément les bourses pour les étudiants étrangers. Le ministère des Affaires étrangères privilégie les non-Européens et les étudiants qui viennent des pays émergents.

Un problème se pose pour Sciences Po : les étudiants étrangers qui viennent dans les délocalisations de Sciences Po restent deux ans. Aux yeux de ceux qui statuent sur les bourses, ils sont déjà en France depuis un an, donc peut-être pas éligibles. Peut-être est-ce une question que Sciences Po devrait régler. Cela prive Sciences Po d'un certain nombre de bourses. Cela dit, cela répond au problème. Il y a les Européens qui font partie des bourses (Erasmus, etc.) ; le ministère des Affaires étrangères pourvoit les bourses des étudiants non européens. Cela compense un peu.

M. PRUNIER.- Je m'exprime au nom de certains salariés, de certains personnels puisque je suis représentant des cadres de la FNSP. Je voudrais faire quelques remarques sur le projet de budget 2007.

Evidemment, un budget présenté en déséquilibre peut générer des craintes du point de vue des personnels. Nous avons cependant bien compris qu'il s'agissait de charges exceptionnelles, qui interviennent après un investissement important pour Sciences Po.

C'est aussi un budget qui s'inscrit avec un soutien de moins en moins fort de l'Etat et un développement des ressources propres de Sciences Po. On ne peut que se réjouir de ce dernier aspect. Au-delà de la stagnation de la dotation globale de fonctionnement, la cession du patrimoine qui a été effectuée permet de parvenir à un quasi équilibre pour 2006.

Les personnels ont des craintes limitées parce que la fin de la taxe sur certains salaires produira, en 2008, 2,4 M€ de recettes, en tout cas de non-dépenses. En 2008, nous devrions retrouver un équilibre, et même un équilibre assez satisfaisant.

Cependant, je voudrais souligner que la part des dépenses de personnel depuis quelques années connaît une régression. Ce n'est pas une régression en valeur absolue, mais une régression en valeur relative. De 2005 à 2007, on est passé de 39 M€ à 43.436.000 €. De ce fait, on constate une augmentation de près de 11 % des dépenses de personnel.

Si l'on compare au budget global de Sciences Po, au budget propre, les dépenses ont augmenté de 20,5 %. Si l'on compare aux dépenses hors salaires, les dépenses hors salaires ont augmenté de 2005 à 2007 de près de 29 %.

Je voulais savoir quels commentaires cela vous inspirait. Y a-t-il une volonté de baisser la part des dépenses de personnel, qui est passée de 49,60 % à 45 % de 2005 à 2007 ? Cela s'inscrit-il dans une volonté globale de réorganiser la structure des dépenses de Sciences Po ?

Je regrette que, en 2006, il n'y ait pas eu d'accord d'intéressement du personnel. Rien n'est prévu en 2007. Je regrette, au-delà, l'absence de mécanisme, comme un plan d'épargne d'entreprise, permettant aux salariés de Sciences Po de bénéficier de mécanismes de préparation de retraite et de moyens de percevoir ou de donner des primes hors charges sociales.

M. DESCOINGS.- Il est exact que je suis extraordinairement prudent sur l'évolution de la masse salariale de Sciences Po. Nous avons dû créer en 2006 une quarantaine d'emplois nets, je ne parle pas de remplacements. Peu d'universités, d'écoles d'ingénieurs ou de gestion ont eu la capacité de créer quarante emplois sur une seule année.

Tous les salariés ont une augmentation à l'ancienneté de 1,5 %. Tous les salariés bénéficient de l'augmentation générale des fonctionnaires. Une partie des salariés bénéficient d'augmentations au mérite, qui peuvent aller jusqu'à 3 % de leur salaire. En année moyenne, un salarié peut avoir jusqu'à 5 % d'augmentation de son salaire, s'il a à la fois le maximum au mérite, l'ancienneté et une faible augmentation générale des fonctionnaires. 5 % d'augmentation,

pour ceux qui ont le plus œuvré à l'évolution de Sciences Po, ce n'est pas rien, que vous compariez l'évolution dans les administrations publiques ou l'évolution dans les entreprises.

Mon attention est fixée sur l'évolution de la masse salariale, parce qu'un dérapage d'un point sur la masse salariale a immédiatement des effets considérables. Mais je n'ai pas du tout l'intention de brider par principe l'évolution de cette masse salariale. Avant de créer un emploi, il faut y réfléchir à deux fois. Avant de négocier un accord, il faut être sûr qu'il y ait des contreparties.

Deux années de suite, j'ai signé un accord d'intéressement parce qu'il y avait eu des évolutions favorables dans la gestion de notre institution. Je n'ai pas estimé que c'était le cas en 2006. J'avais toujours dit aux délégations syndicales que je n'entrais pas dans un système pérenne d'intéressement annuel. Sur 2007, nous pouvons voir ce qu'il serait possible de faire, mais avec comme contrepartie une amélioration collective de la gestion de Sciences Po permettant de faire des économies et justifiant un accord d'intéressement.

Nous développons beaucoup nos ressources propres. Nous essayons d'affecter beaucoup ces ressources propres à d'autres secteurs que la masse salariale.

Je vous rappelle que beaucoup d'organisations -la représentante du CNRS ne nous démentira pas- se trouvent dans la situation où la masse salariale représente une telle proportion de l'ensemble du budget que c'est l'action même de ces organismes de recherche qui peut être entravée. Pour certaines universités, les crédits de fonctionnement, les crédits d'intervention libres par rapport à la masse salariale, soit des salaires des universitaires ou des personnels administratifs, soit des heures supplémentaires, sont extrêmement faibles.

M. TERNEYRE.- Nuls !

M. DESCOINGS.- Une des capacités fortes de Sciences Po à la réactivité est d'avoir des marges de manœuvre, soit pour investir, soit pour développer la bibliothèque.

Mme VIDAL.- Je voudrais faire une intervention sur la question de la part de scolarité. L'UNEF a un point de vue original sur la question par rapport aux autres membres du Conseil.

L'UNEF s'oppose au système de droits de scolarité qui a cours à l'IEP et, *a fortiori*, au système de droits de scolarité qui a cours dans les écoles de commerce. Je vais rappeler les raisons, parce qu'elles sont assez développées.

Notre première opposition porte sur la charge financière que cela peut faire peser sur les étudiants. Les 500 € sont souvent difficiles à payer pour les étudiants, même s'ils le sont

moins que les droits de scolarité qui avaient cours avant le nouveau système. Sans être boursier, on peut ne pas avoir énormément d'argent. Je pense au cas des étudiants étrangers et des étudiants en rupture familiale. La commission de suivi social a été faite pour eux. Mais il est souvent difficile pour eux, parce qu'ils n'ont plus l'appui de leurs parents, de payer des droits de scolarité qui peuvent s'élever à 5000 €, leurs parents étant riches, même s'ils ne les aident plus.

Ce système s'oppose à notre idéal, celui de l'autonomie de l'étudiant. Nous considérons qu'une personne majeure devrait avoir les moyens de son émancipation. Considérer toujours l'étudiant par rapport au régime de ses parents pose problème par rapport à ses propres choix.

Le dernier problème est plus structurel et porte sur la question du financement. Un système de financement qui repose sur les étudiants, une sorte de privatisation, est assez peu stable. Il est inégalitaire. Cela instaure une solidarité intraétablissement. Si je compare la structure sociale de l'université de Paris XIII Villetaneuse à celle de Dauphine, ce n'est pas la même. J'imagine ce que pourrait faire un système droits de scolarité intraétablissement.

Nous craignons que ce système pousse à la sélection sociale. Ce n'est pas le cas à l'IEP aujourd'hui, je le reconnais. J'espère que ce ne sera jamais le cas. Mais, dans d'autres universitaires, j'espère que cela n'arrivera jamais. On peut préférer prendre des étudiants aisés, puisque cela rapporte plus d'argent à l'établissement.

Mme BELDIMAN-MOORE.- Je voulais revenir sur l'augmentation du budget de 2007 pour les ressources documentaires, qui porte exclusivement sur les ressources numériques, ce qui évidemment est une très bonne chose parce que c'est là que le bât blesse.

Une augmentation de l'ordre de 10 % est encore très faible par rapport à la pression à laquelle la bibliothèque de Sciences Po et les bibliothèques de toutes les institutions sont soumises de la part des fournisseurs.

Je voulais rebondir sur la remarque de M. PEBEREAU tout à l'heure. Les échanges entre bibliothèques universitaires étrangères et celle de Sciences Po sont importants. Mais ces bibliothèques universitaires sont soumises aux mêmes contraintes. Nous sommes entièrement dépendants des fournisseurs. Cette année, un de nos fournisseurs très important a augmenté sans discussion préalable ses tarifs de 100 % par exemple.

Je voulais donc attirer votre attention. Nous sommes là dans un marché qui nous échappe complètement, malgré la constitution de consortiums qui permettent de peser sur certaines négociations. Nous sommes face à des fournisseurs qui ont complètement la main sur

ces questions. Ce n'est pas une augmentation, certes très positive, de 10 % sur le budget d'acquisition de ressources numériques qui va porter la bibliothèque de Sciences Po au niveau qu'il faudrait pour ce genre de ressources.

M. DESCOINGS.- Tout à fait. Nous avons un secteur qui se caractérise par une demande complètement fragmentée entre les différentes bibliothèques universitaires dans le monde et un nombre faible d'offres. Nous sommes donc en situation compliquée. Les tarifs des abonnements aux revues périodiques croissent sans même nécessairement que l'offre s'élargisse. Même lorsque l'offre s'élargit, elle s'élargit à des secteurs qui ne nous intéressent pas nécessairement. Comme pour la télévision, nous sommes obligés de nous abonner à des bouquets de revues périodiques. Comme pour la télévision, on ajoute des chaînes qui ne nous intéressent pas nécessairement. Cela permet de dire que l'offre est plus vaste. C'est une réalité complexe.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas complètement substituer le numérique au papier. Il faut poursuivre une politique d'acquisition papier. Nous sommes dans cette situation qui n'est pas simple.

Jean-Noël JEANNENEY, qui est professeur à Sciences Po, a lancé une grande opération, au niveau européen, de bibliothèque numérique. C'est une des voies d'avenir que de mutualiser la numérisation des documents depuis les bibliothèques pour avoir un accès plus simple et moins coûteux.

M. le PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, nous allons procéder au vote des projets de résolutions. Je ne vais pas les lire en entier, vous les avez devant vous. Elles figureront au procès-verbal en annexe.

D'abord, les délibérations prises avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction de l'IEP de Paris.

La première résolution porte sur les droits concernant le retrait de dossier et les procédures d'entrée.

La deuxième résolution concerne les droits de scolarité.

La troisième résolution concerne les cycles diplômants spécifiques.

La quatrième résolution concerne la bibliothèque.

La cinquième résolution concerne l'IEP de Paris, celle pour laquelle nos représentants étudiants sont concernés principalement.

M. HURTIG.- Il faut, je le regrette, que les résolutions discutées apparaissent intégralement au procès-verbal.

M. le PRESIDENT.- Bien sûr. Bonne note est prise de ta remarque.

Première résolution

M. BUCK.- En Conseil de direction, on avait dit que l'exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux s'appliquerait aux boursiers du supérieur, et pas seulement à ceux du secondaire, et qu'elle s'appliquerait également pour les étudiants du supérieur qui ne sont pas reçus.

M. DESCOINGS.- C'est bien le cas ; c'est l'ensemble des boursiers.

M. le PRESIDENT.- Cette précision apportée, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

(Il est procédé au vote.)

- Deux voix contre

- Une abstention.

Troisième résolution.

(Il est procédé au vote.)

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Mme VIDAL.- Nous avons une proposition à faire, que nous avons déjà faite en Conseil de direction. Elle a été refusée, mais nous voulons la rappeler au Conseil d'administration.

Nous avons eu l'idée qu'il y ait un système d'échange entre les étudiants de Sciences Po et les étudiants des universités, que nous puissions accéder à leurs bibliothèques gratuitement, qu'ils puissent accéder à la nôtre de la même manière, que les abonnements étudiants soient

supprimés. L'UNEF a donc décidé de s'abstenir sur cette quatrième résolution, afin de pousser le Conseil à réfléchir à cette proposition.

M. DESCOINGS.- Ma réponse est que nous manquons de place pour les professeurs, les chercheurs et les élèves de Sciences Po. Nous n'avons pas les capacités à accueillir sans limitation les étudiants venant d'autres universités. Les autres universités n'ont pas les capacités d'accueillir nos élèves. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas donné suite.

M. BUCK.- Cela concernait également le prêt. Certaines universités sont plus fournies sur les domaines scientifiques, qui ne sont pas les domaines de Sciences Po, mais qui peuvent intéresser les étudiants. Peut-on envisager des échanges de prêts ?

M. DESCOINGS.- On a de grandes bibliothèques, dont la BNF, qui n'est pas difficile d'accès. Je souhaite ne pas rendre plus difficiles les choses.

M. le PRÉSIDENT.- Pour des recherches spécifiques, par des canaux individuels, on peut obtenir cette autorisation. Sciences Po fera une lettre à la bibliothèque concernée.

(Il est procédé au vote.)

- Deux abstentions

Cinquième résolution

M. BUCK.- Je voudrais regretter que nous ne puissions pas participer pleinement à l'élaboration du budget de Sciences Po, puisque nous ne pouvons pas participer à la commission des finances du Conseil d'administration, alors que nous avons été reconnus membres à part entière du Conseil d'administration lorsqu'il traite des questions budgétaires. A mon sens, la commission des finances fait partie de ces questions budgétaires. Puisque nous votons, il me semblerait légitime que nous soyons informés le plus possible. Nous sommes amenés à voter parfois sur des questions dont nous n'avons pas toute la connaissance que nous aimerions en avoir.

A l'occasion de la commission des finances issue du Conseil de direction, nous avons fait la preuve que nous étions capables de participer à une discussion budgétaire. Nous avons su apporter un éclairage important, par exemple sur l'aide sociale en tant qu'élus à la commission de suivi social, et sur un certain nombre de sujets qui concernent les étudiants, mais aussi sur des sujets plus généraux.

Il est temps que les élus étudiants puissent enfin participer pleinement à la commission des finances de la FNSP. Je pense que nous en avons la compétence. Je suis sûr que nous en avons la légitimité. C'est notre conception de la démocratie. La démocratie se nourrit du débat, y compris lorsqu'il est contradictoire. Même si l'on ne s'accorde pas sur des positions communes, la discussion aura toujours fait avancer les choses.

Concernant la proposition de budget 2007, je note l'augmentation du budget de la commission de suivi social. Je remercie encore une fois Richard DESCOINGS.

Néanmoins, l'UNEF se voit contrainte de voter contre la proposition de budget dans son ensemble, car elle ne reflète pas les priorités des étudiants sur un certain nombre de points.

Il subsiste un doute sur l'exécution comparée aux propositions, non pas sur la sincérité... Tous les ans, s'agissant du budget de l'aide sociale, du budget du fonds de mobilité internationale, l'exécution est en deçà de ce qui avait été prévu. Cela conduit un certain nombre d'instances à refuser des bourses, des aides exceptionnelles dont les étudiants ont besoin, alors que les crédits ont été votés et sont disponibles.

Nous votons contre ce budget par souci de cohérence, puisque nous sommes opposés au système des droits progressifs, des droits de scolarité, qui représentent une part certaine des recettes du budget. Il me semblerait hypocrite de voter pour les dépenses alors que nous sommes opposés aux recettes.

Nous voterons contre.

M. DUHAMEL.- Je souhaiterais que, à l'occasion, le Conseil nous éclaire sur les raisons pour lesquelles on ne pourrait accéder à la demande concernant la participation à la commission des finances. Cette demande me semble cohérente et justifiée. Autant on a du mal à suivre la proposition de l'UNEF sur les droits de scolarité, autant cette dernière demande paraît à première vue légitime. La discussion aide à convaincre, on pourrait les aider à bouger quelque peu sur le premier point.

M. DESCOINGS.- Il a été créé cette année, à la demande des élus étudiants, la commission des finances du Conseil de direction. Cette commission des finances a discuté sur les documents que nous avons sous les yeux, de façon très riche. Nous avons passé quatre heures à examiner chacun des documents et essayé de répondre au mieux aux questions pertinentes posées par les élèves. Le Conseil de direction de l'IEP donne un avis sur le budget de l'IEP. A cette occasion, les étudiants ont toute l'information qu'ils souhaitent sur l'ensemble des documents budgétaires.

M. DUHAMEL.- A partir du moment où ils participent au Conseil de la Fondation lorsque les délibérations portent sur le budget, en quoi serait-il gênant, douloureux, inacceptable, qu'ils participent à la commission des finances dudit Conseil. J'entends bien qu'ils participent à l'autre. Pourquoi le fait de participer à l'autre les empêcherait de participer à l'une ?

M. le PRESIDENT.- Les étudiants participent à trois instances de délibération : la commission des finances du Comité de direction de l'Institut, qui a été nouvellement créée pour répondre à cette demande, le Conseil de direction de l'Institut et, quand il s'agit du budget de l'Institut, le Conseil d'administration de la Fondation.

La commission des finances de la Fondation est une commission non statutaire, elle est informelle. Elle ne se préoccupe pas du budget de l'Institut. Elle ne l'a même jamais discuté, puisque tout avait été discuté au Conseil de direction de l'IEP et à la commission des finances de ce conseil. Ce serait donc ajouter un temps inutile que de la consulter sur ce point, puisque toutes les délibérations ont eu lieu. Le Conseil de direction de l'Institut y a consacré une matinée entière, la commission des finances de l'Institut quatre heures. Nous venons d'y passer une heure.

La commission des finances de la Fondation en revanche doit aborder les problèmes de financement de la Fondation, qui n'ont rien à voir avec le budget de l'Institut. Ce serait modifier profondément la nature des textes que de généraliser la participation étudiante à une institution qui n'est pas une institution de l'Institut d'études politiques.

M. DUHAMEL.- Je ne suggérerais pas qu'ils participent à toutes les réunions de la commission des finances. Je m'interrogeais sur la réunion de la commission des finances qui précède la réunion du Conseil relative au budget. Je n'insiste pas outre mesure. C'était pour préciser le sens de mon intervention.

M. DESCOINGS.- On peut le mettre à l'étude.

M. le PRESIDENT.- On peut le mettre à l'étude, mais comme vous le savez, le temps est rare.

M. BRIGAUD.- Sur ce point, nous soutenons totalement l'UNEF. Il semble logique que des membres du Conseil d'administration soient aussi présents dans la commission des finances. Nous remercions le professeur DUHAMEL d'avoir appuyé et même renforcé ce propos. Certes, commission des finances il y a au niveau du Conseil de direction, mais tous les membres de la commission des finances du Conseil d'administration se féliciteraient d'avoir un éclairage ou quelques éléments du côté étudiant. Ce n'est pas un mal ; le temps alloué à cela n'est pas inutile.

M. HURTIG.- Nous sommes en train de voter des résolutions dont la première phrase commence par : "*Compte tenu de l'avis donné le 2 avril 2007 par le Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris...*" Je n'ai pas entendu cet avis. Nous en avons certainement tenu compte, mais je n'ai pas le sentiment que nous en ayons eu connaissance.

M. PEBEREAU.- L'avis était indiqué dans le dossier. Le Conseil de direction a donné un avis favorable.

M. HURTIG.- Je n'en doute pas. Mais, formellement, il devrait y figurer.

M. PEBEREAU.- Le Conseil de direction a donné un avis favorable, avec un vote identique à celui qui ressort des interventions précédentes, à savoir avec les abstentions ou les votes contre des mêmes représentants des étudiants. Les représentants des étudiants ont été cohérents dans la position qu'ils ont prise dans les deux instances.

M. HAMMOUD.- Pour la Confédération étudiante, nous sommes favorables à une participation des étudiants aux décisions qui les concernent. De là à reproduire deux fois la même commission pour discuter des mêmes sujets, il y a un pas.

(Il est procédé au vote.)

- Deux voix contre.

La résolution est adoptée.

M. le PRÉSIDENT.- Nous remercions les représentants étudiants de leur participation et de leur attention à ces différents documents.

Désormais, les délibérations que nous allons voter sont indépendantes de la participation étudiante.

Sixième résolution

"Le Conseil d'administration approuve la proposition de budget 2007 de la FNSP présentée par l'Administrateur de la Fondation."

(Il est procédé au vote.)

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution

"Le Conseil d'administration approuve la proposition de budget 2007 de l'OFCE présentée par l'Administrateur de la Fondation."

(Il est procédé au vote.)

La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Nous en avons terminé avec ce point de l'ordre du jour.

Nous avons une simple communication sur les premiers cycles. Nous consacrerons plus longuement une partie d'une de nos séances à cette question.

IV. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES 1ERS CYCLES DE SCIENCES PO

M. DESCOINGS.- Les 1ers cycles relèvent de la compétence du Conseil de direction de l'IEP. Nous avons déjà parlé de projets au Conseil d'administration de la FNSP, notamment d'un projet euro-asiatique. Nous avons mentionné la possibilité que ce 1^{er} cycle soit ouvert dans la ville du Havre. Le maire de la Ville du Havre et le président de la Région se sont rencontrés et m'ont indiqué qu'ils soutenaient très fermement cette possibilité.

Nous sommes entrés dans la phase de négociation financière. Nous essayons de faire en sorte que les entreprises et les collectivités locales financent ces 1ers cycles organisés en dehors de notre établissement à Paris.

La Ville de Nantes et la Région Pays de la Loire nous ont approchés, en même temps que le Pr Alain SUPIOT, grand professeur de droit, pour réfléchir à la création d'un 1^{er} cycle centré sur les questions du développement, du co-développement et des relations sud-sud.

Je voulais simplement informer le Conseil que des préliminaires sont en cours. La situation politique appelle d'attendre vraisemblablement le mois de juillet pour connaître une avancée.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Y a-t-il des questions ?

Il n'y a pas de résolution sur ce point, c'est une simple mesure d'information.

Je vous remercie.

Nous aurons notre prochaine réunion en novembre. Nous communiquerons auparavant l'ensemble des dossiers. Si des questions importantes apparaissaient, nous vous proposerions une réunion début octobre.

La date est fixée, il s'agit du 14 novembre.

Mme GISSEROT.- Informez-nous rapidement s'il y a une commission des finances.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Vous disposerez de toutes les dates avant les vacances.

(La séance est levée à 11 heures 45.)